

DEPARTEMENT DU NORD

MAIRIE DE BONDUES

SERVICE JEUNESSE  
DG

2026-04

CIRCULATION

Challenge Raid  
du 23 au 24 Mai 2026

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 059-215900903-20260209-2026\_4ARR-AR



Nous, Maire de la Commune de BONDUES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 L5210-1 et suivants, L. 5214-16 et L. 5214-16

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-11

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2<sup>ème</sup> partie, signalisation de danger et le livre 1, 4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription

Considérant que la mise en place des épreuves et le bon déroulement du Challenge Raid nécessitent une réglementation spécifique,

**ARRETONS**

**Article 1** – Les participants emprunteront le samedi 23 mai 2026 à partir de 12h45 l'itinéraire suivant :

Départ :

- Espace Loisirs du Fort
- Traversée du Chemin des grands Obeaux
- Circuit dans l'aérodrome
- Traversée du Chemin des grands Obeaux

Arrivée :

- Espace Loisirs du Fort

**Article 2** – L'accès à la voirie sera limité à la circulation lors du passage des participants.

**Article 3** – L'utilisation de l'Espace Loisirs et des équipements sportifs du Fort sera en partie réservée aux participants du Challenge Raid à partir du samedi 23 Mai 2026 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 24 Mai 2026 à 20h00 ; cependant l'accès sur le site sera possible pour les véhicules de secours et les véhicules communaux.

**Article 4** – L'accès au parking de l'école des OBEAUX sera interdit au public et réservé à l'organisation du Challenge Raid du samedi 23 Mai 2026 à partir de 9h00 jusqu'au dimanche 24 Mai 2026 à 20h00.

**Article 5** – L'accès au parking intérieur de l'Espace Lefebvre sera interdit au public et réservé à l'organisation du Challenge Raid du samedi 23 Mai 2026 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 24 Mai 2026 à 20h00.

**Article 6** – L'accès à la cour des Batteries du Fort sera interdit au public et réservé à l'organisation du Challenge Raid du samedi 23 Mai 2026 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 24 Mai 2026 à 20h00.

**Article 7** – La signalisation appropriée sera mise à disposition par les Services Techniques Municipaux.

**Article 8** - Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 9** - M. le Directeur Général des Services de la Mairie,  
M. le Président de Lille Métropole Communauté Urbaine,  
M. le Directeur de la Direction Départementale de la Sécurité Publique,  
M. le Commissaire Central de Police de Tourcoing,  
M. le Commandant chargé de Commissariat de Police de Mouvaux,  
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Tourcoing et tous agents de l'autorité,  
M. le Responsable de Police Municipale

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à MM. les Commandants des Centres de Secours de Marcq-en-Baroeul et de Tourcoing, pour information à M. le Directeur d'Ilevia.

Fait à BONDUES, le 9 février 2026

Le Maire  
  
Patrick DELEBARRE